

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Université BORDEAUX 2

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 21/02/2001 habilitant l'université BORDEAUX 2 à délivrer :

la LICENCE de PSYCHOLOGIE

Vu les pièces justificatives produites par M^{lle} DROUET EMMANUELLE né(e) le 14 NOVEMBRE 1978 à DUGNY (SEINE SAINT DENIS)

en vue de son inscription à la LICENCE de PSYCHOLOGIE;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

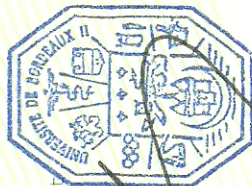
la LICENCE de PSYCHOLOGIE, mention A.Bien
est décerné(e) à **M^{lle} DROUET EMMANUELLE**

au titre de l'année universitaire 2000-2001

Le titulaire



Le Président

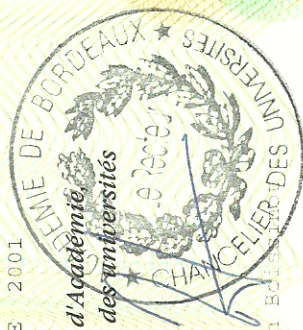


BORD I 2499431 200101526

N°

Fait à BORDEAUX, le 09 NOVEMBRE 2001

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Alain BORDIER